



Point no 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- TTC pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal soumet à votre Autorité un rapport relatif à une demande de crédit de CHF 108'900.- pour la réfection des accotements sur une longueur de 440m au lieu-dit Les Collièses à Colombier sur le DP120.

Historique

En 2016, la commune de Milvignes a mandaté un bureau d'ingénieurs afin d'obtenir un état des lieux de toutes ses routes communales. Les routes et tronçons de route ont été classés selon leur état de dégradation de la surface en 5 catégories :

0 à 1 vert foncé :	état bon
1 à 2 vert clair :	état moyen
2 à 3 jaune :	état suffisant
3 à 4 orange :	état critique
4 à 5 rouge :	état mauvais

Etat des lieux août 2023

En s'inspirant de la feuille de route qu'est l'établissement de cet état des lieux et en saisissant l'opportunité de chantiers (réfection des infrastructures souterraines, par exemple), plusieurs tronçons identifiés dans un état suffisant ou critique en 2016 ont été refaits. Il s'agit de :

- La rue de la Solitude
- Le chemin de la Goutte d'Or
- Le chemin du Comte-de-Wemyss
- La Vy-d'Etraz
- Une partie de la rue du Chanet
- Une partie de la rue de la Colline
- Une partie de la rue de l'Étang
- Les DP 123 et 126 (piste cyclable)
- Le chemin du Cudret et du Villaret (travaux effectués en collaboration avec la commune de Corcelles-Cormondèche)
- Le chemin des Rochats

Hormis les tronçons qui font l'objet d'une demande de crédit aujourd'hui, il reste des petits tronçons classés en 4 (état critique). Il s'agit de :

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier).

- Le DP 122 entre Le Chanet et Villaret
- La rue du Château (projet de réfection des infrastructures souterraines et réaménagement de surface en cours)
- La rue du Verger
- Une partie de la rue de la Prairie
- La place des Pêcheurs
- La route d'accès au parking du port (projet en cours)

Etat actuel

L'état du DP 120 a été jugé juste suffisant en 2016 déjà et la situation ne s'est pas améliorée depuis. Une intervention plus conséquente qu'un simple entretien est nécessaire afin de maintenir nos routes communales en bon état. Actuellement, il n'y a pas de bordures et les bords de route s'affaissent.

Les orages fréquents accentuent la dégradation de la route, ce qui nous contraint à agir.

Les activités forestière et agricole, avec des véhicules de plus en plus larges et lourds, contribuent également à la détérioration de la chaussée.

Description du projet



Etat actuel des accotements de chaussée

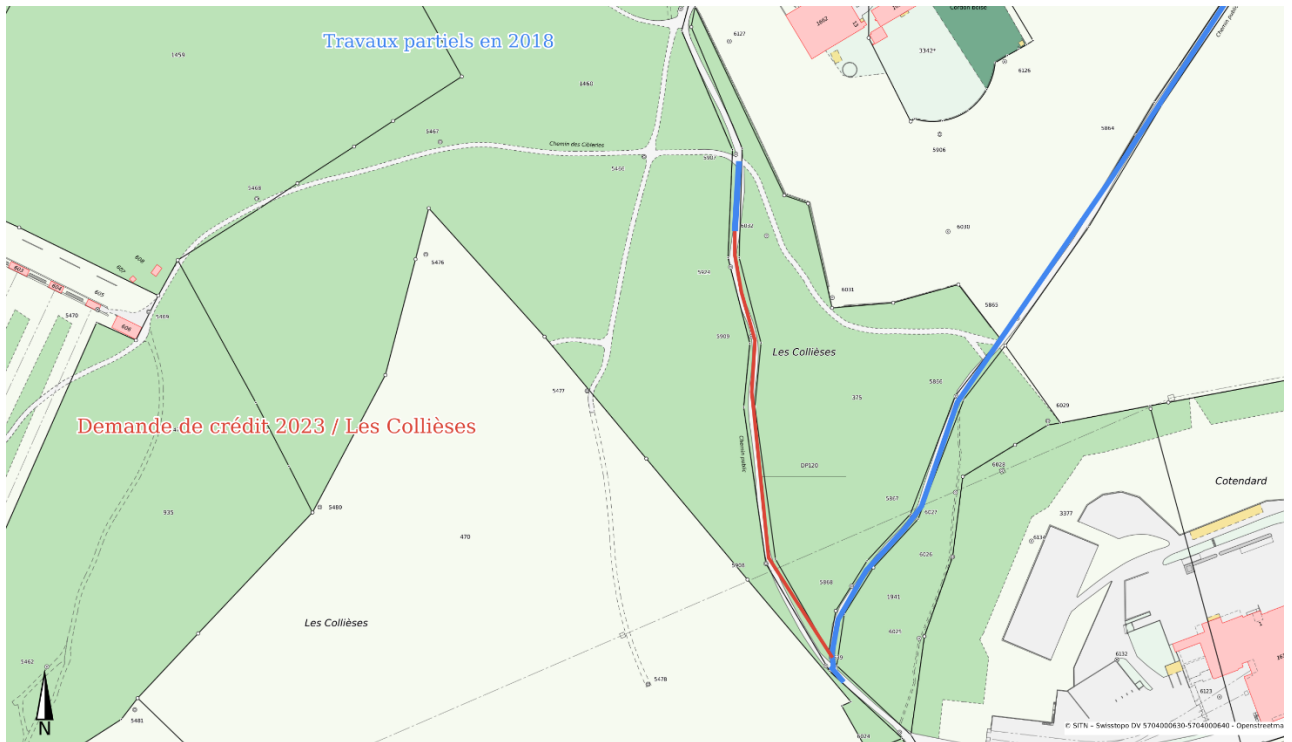


Situation à futur avec bordures type Exacta



Situation à futur avec bordures type Etat urbaine et création d'exutoires

Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier).



Situation

Après une analyse de l'état actuel de ce tronçon, une réfection des accotements est nécessaire et permettra également d'éviter les ravinements consécutifs au ruissellement des eaux de surface suite aux orages notamment.

Cette réfection consiste en :

- Une coupe franche et un dégrappage d'une bande de revêtement bitumeux sur une longueur de 440m le long de la chaussée détériorée par les fortes pluies et le trafic agricole et forestier ;
- Le creusage d'une fouille en bordure de route permettant le nettoyage des fossés et le réglage du fond ;
- La récupération des eaux de surface par la pose sur lit de béton de bordures type Etat interurbaines et par un renvoi routier (traverse alpine) comprenant la coupe, le dégrappage, l'évacuation de l'enrobé, la fourniture et la pose de la traverse, ainsi que la pose d'un nouvel enrobé ;
- La protection contre l'érosion des talus à proximité de la chaussée et la déviation des eaux de surface avec la mise en place d'éléments type Exacta ;
- La création d'exutoires pour les eaux pluviales se déversant dans la forêt en cas de fortes pluies
- La mise en forme des talus.

Coûts

Coûts des travaux selon descriptif ci-dessus	CHF 99'000.-
Divers et imprévus 10%	CHF 9'900.-
Coût total des travaux	CHF 108'900.- TTC

Le plan de nos investissements prévoit cette dépense en 2024.

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs

Recommandation

Compte tenu de l'utilisation de ce tronçon par des véhicules lourds liée aux activités forestière et agricole importantes dans ce secteur et afin d'éviter des ravinements qui pourraient se révéler très conséquents, le Conseil communal vous recommande de procéder à cette réfection.

Conclusion

Au vu de l'état de dégradation de ce tronçon et des considérations ci-dessus, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 16 août 2023



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 108'900.- TTC pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier)

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 14 septembre 2023
Vu le rapport du Conseil communal du 16 août 2023
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964
Vu la Loi sur les finances de l'État et des Communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement CHF 108'900.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection des accotements au lieu-dit Les Collièses (DP120 à Colombier).

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 septembre 2023